



Damarey Stéphanie

### **La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances**

Mise au point

2-7298-1573-2, DAMLOI

160 pages, Parution : 2004

La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) devient, en remplacement de l'ordonnance du 2 janvier 1959, la nouvelle Constitution financière de la France. La substitution est loin d'être neutre : la LOLF induit une nouvelle logique de fonctionnement de l'administration.

Désormais, cette dernière sera gérée comme une entreprise. Certes, il conviendra de tenir compte des impératifs poursuivis par l'administration qui ne sont pas ceux d'une entreprise, mais la philosophie est bien là : l'administration poursuivra des objectifs et sera évaluée au regard des résultats obtenus. Dans cette perspective, la LOLF élabore un dispositif complet qui doit également conduire à une revalorisation des pouvoirs financiers du Parlement.

Cet ouvrage présente les principales innovations de la LOLF :

- Que sont les missions, programmes et dotations ?
- Comment le pouvoir financier des parlementaires est-il rénové ?
- Qu'est-ce que la globalisation des crédits ?
- Que sont les projets et rapports annuels de performance ?
- Quelle est la responsabilité supportée par les gestionnaires ? autant de questions et bien d'autres auxquelles l'ouvrage répond.